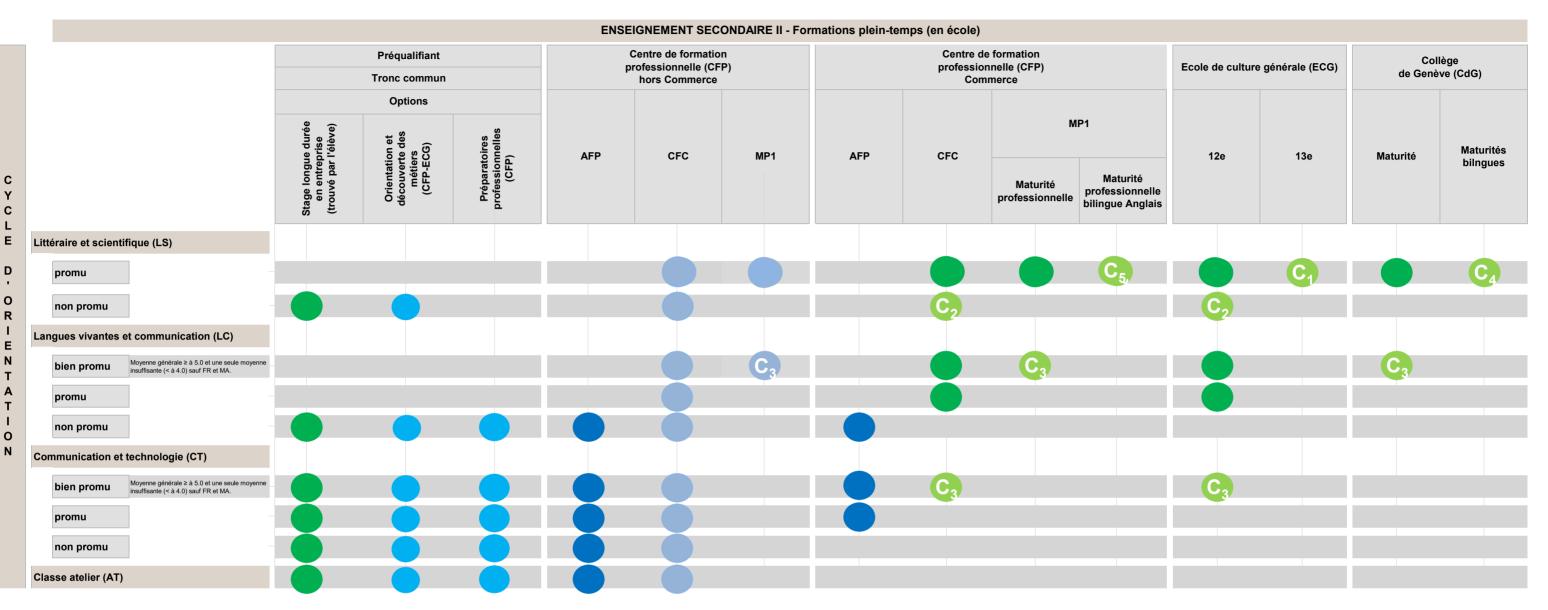
## Admission des élèves du CO en 12° année pour la rentrée 2026



## Conditions :

- admission conformément aux résultats scolaires
- admission sur dossier et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée par un concours d'entrée et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée à un entretien d'orientation et limitée aux places disponibles
- admission conditionnée par des résultats scolaires spécifiques

- **C**<sub>1</sub> moyenne générale, FR, MA ≥ à 5.0
  - option spécifique préprofessionnelle (OSP)
  - arts et design : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en arts visuels / musique : moyenne annuelle en 10e ≥ à 4.0 en musique
  - théâtre : pratique théâtrale d'au moins 1 an / communication-information : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en allemand et en anglais
  - santé : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en physique / travail social (socio-éducative) : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en géographie et en histoire
  - pédagogie : FR+MA+AL+AN ≥ à 20.0
- $C_2$  FR+MA+AL  $\geq$  à 9.0 ou FR+MA+AN  $\geq$  à 9.0
- **C**<sub>3</sub> moyenne des disciplines principales ≥ à 4.5
- C<sub>4</sub> bilingue anglais ou allemand par séjour ou par enseignement : FR, AL ≥ à 4.8 ou FR, AN ≥ à 4.8 en avril (moyenne T1+T2) et en juin (annuel).
- **C**<sub>5</sub> **MP1 Commerce** (français-anglais) par enseignement : FR ≥ à 4.0 et AN ≥ à 4.5 en juin.

## Conditions de domicile :

Seuls les élèves qui remplissent les conditions de domicile de l'Art.3 du RAES II, C 1 10.33, ont accès à l'enseignement secondaire II à plein temps.

## Abréviations :

AFP Attestation fédérale de formation professionnelle

CFC Certificat fédéral de capacité
CFP Centre de formation professionnelle
MP1 Maturité professionnelle intra-CFC

T1 / T2 1er / 2e trimestre (CO)